



SCAL RENNES MÉTROPOLE

TOME 3

LA COMMUNE DE MINIAC SOUS BECHEREL

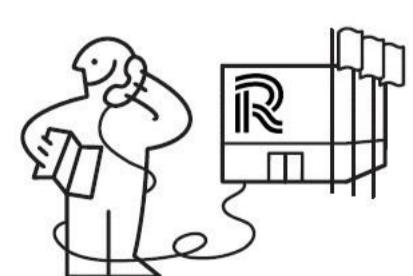
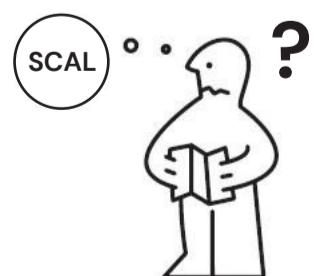
version décembre 2024, indice B,
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

les éclaireurs

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

Luminescence

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



 **RENNES
MÉTROPOLE**

DV-Eclairage Public
02 23 62 24 01
dvep@rennesmetropole.fr

QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l'éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l'agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de 'trame noire' qui fait l'originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l'obscurité, à la nuit et son approche de l'éclairage.

Aujourd'hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d'un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d'éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la

constitution d'une image communautaire globale valorisant tant l'action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l'éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d'encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d'aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière ? :

Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage

Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d'éclairage et des manières de faire, l'éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l'ensemble de l'analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.

DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Fonctionnement des Prescriptions génériques et des monographies communales

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l'éclairage et les prescriptions techniques relatives à l'éclairage qui s'appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d'espace d'une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d'habitat individuel ou collectif, les zones d'activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d'équipements (détaillées dans les typologies de sites), les zones d'espaces verts, d'abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature, peuvent dominer sur les typologies d'espaces ou être inclus dans celle-ci (c'est le cas par exemple des dessertes).
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme, de répondre à des usages induits de l'espace public la nuit et d'y répondre par des règles de construction ou

de prescriptions techniques cohérentes à l'échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

Le Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (Tome 2 - le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain.

Les Carnets de Prescriptions par communes permettent de détailler les zonages spécifiques que l'on rencontre sur la commune, comme la nature des typologies d'espaces, la nature des typologies de voirie, existants sur la commune, ou encore les types d'équipements présents, etc. Elle permet également de détailler comment se décline la Trame Noire sur le territoire et, de ce fait, les cas de figure rencontrés, d'interface entre les typologies que l'on rencontre (espace / voiries / sites) et celle-ci.

Les prescriptions détaillées, qui s'appliquent, selon ces cas de figure propres à la commune, se trouvent dans le Carnet prescriptions génériques (= Tome 2).

ORGANISATION DES DOCUMENTS

TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

Le Tome 2 est un Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. Il comporte des fiches typologiques détaillées et prescriptives.

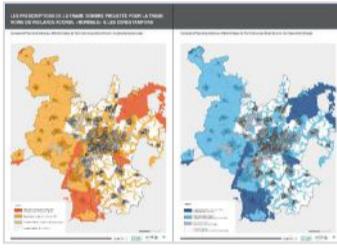


cartes horaires

principes de la trame sombre projetée

fiches typologiques et déclassements de la trame sombre

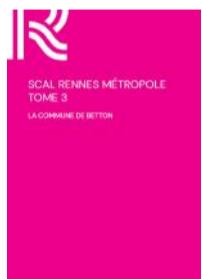
annexe cartographique des voiries, sites et espaces



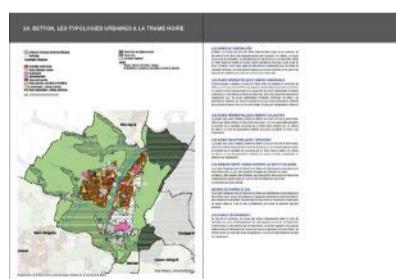
TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE - ZOOM

Les Tomes 3 sont un ensemble de monographies communales détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur

la commune concernée. Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



ZOOM COMMUNAL



QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITAINE

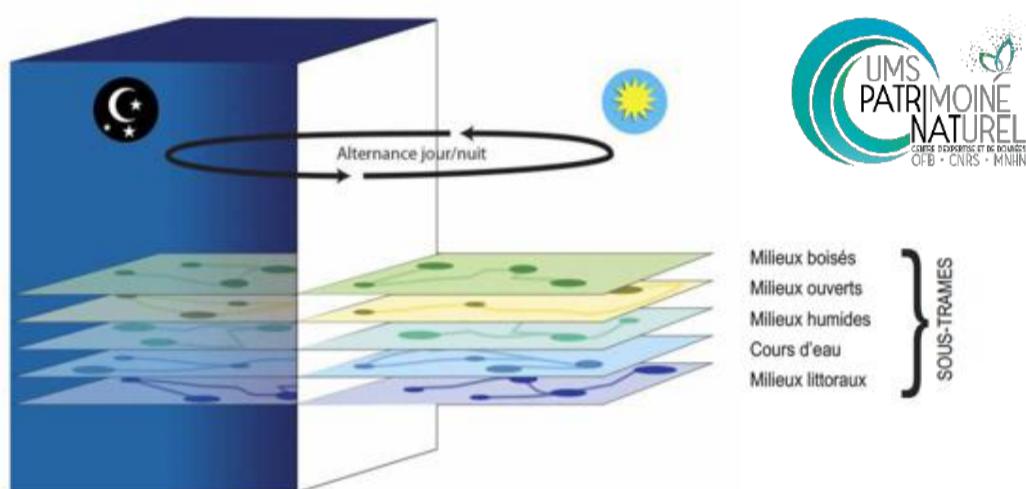
La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet à travers ses niveaux d'enjeux de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain. Ces niveaux d'enjeux

permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (température de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivélés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

Les prescriptions présentées ci-après présentent directement les cas de figure rencontrés sur la commune de sorte que les prescriptions soient claires

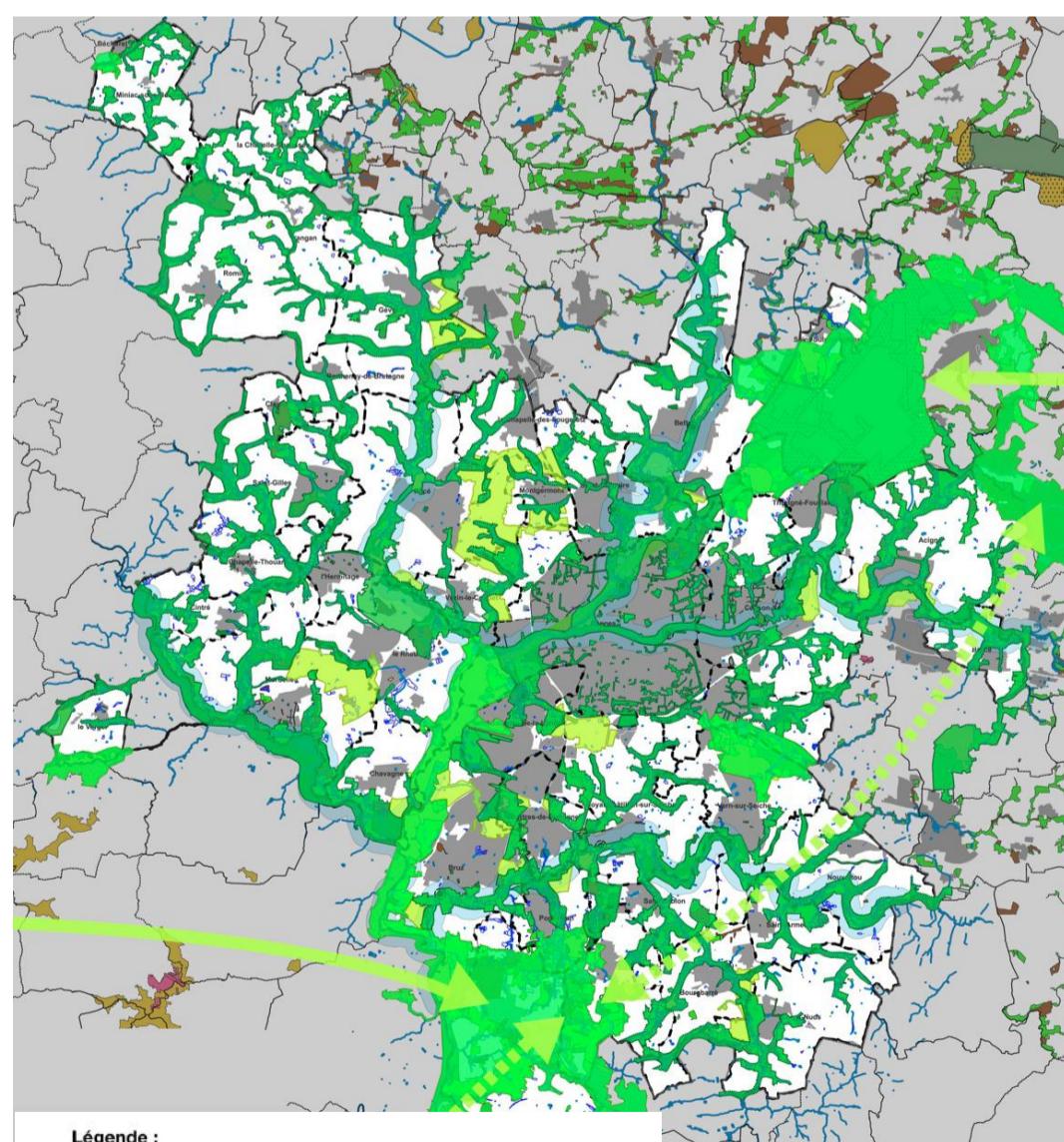


Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

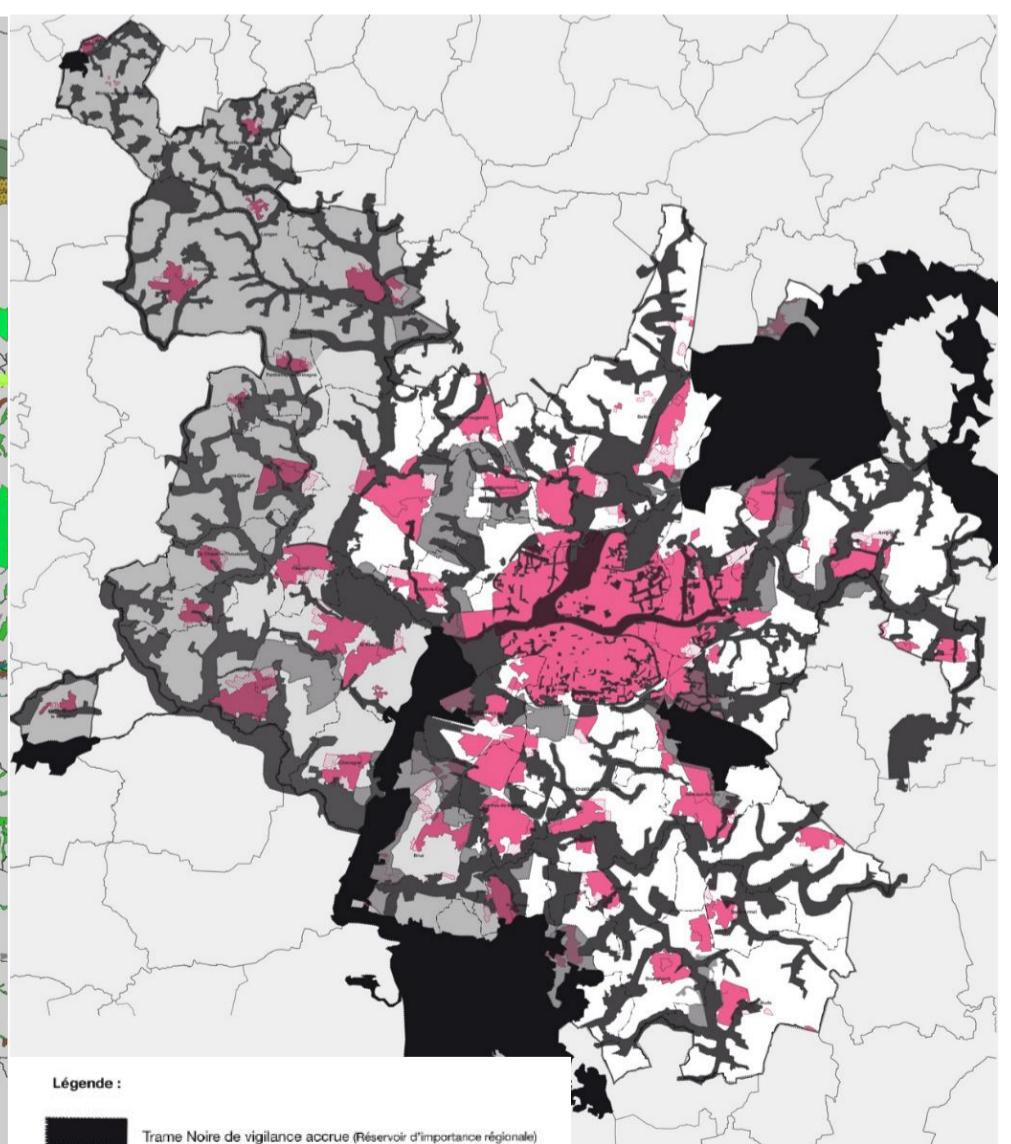
La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire», ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.

La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021

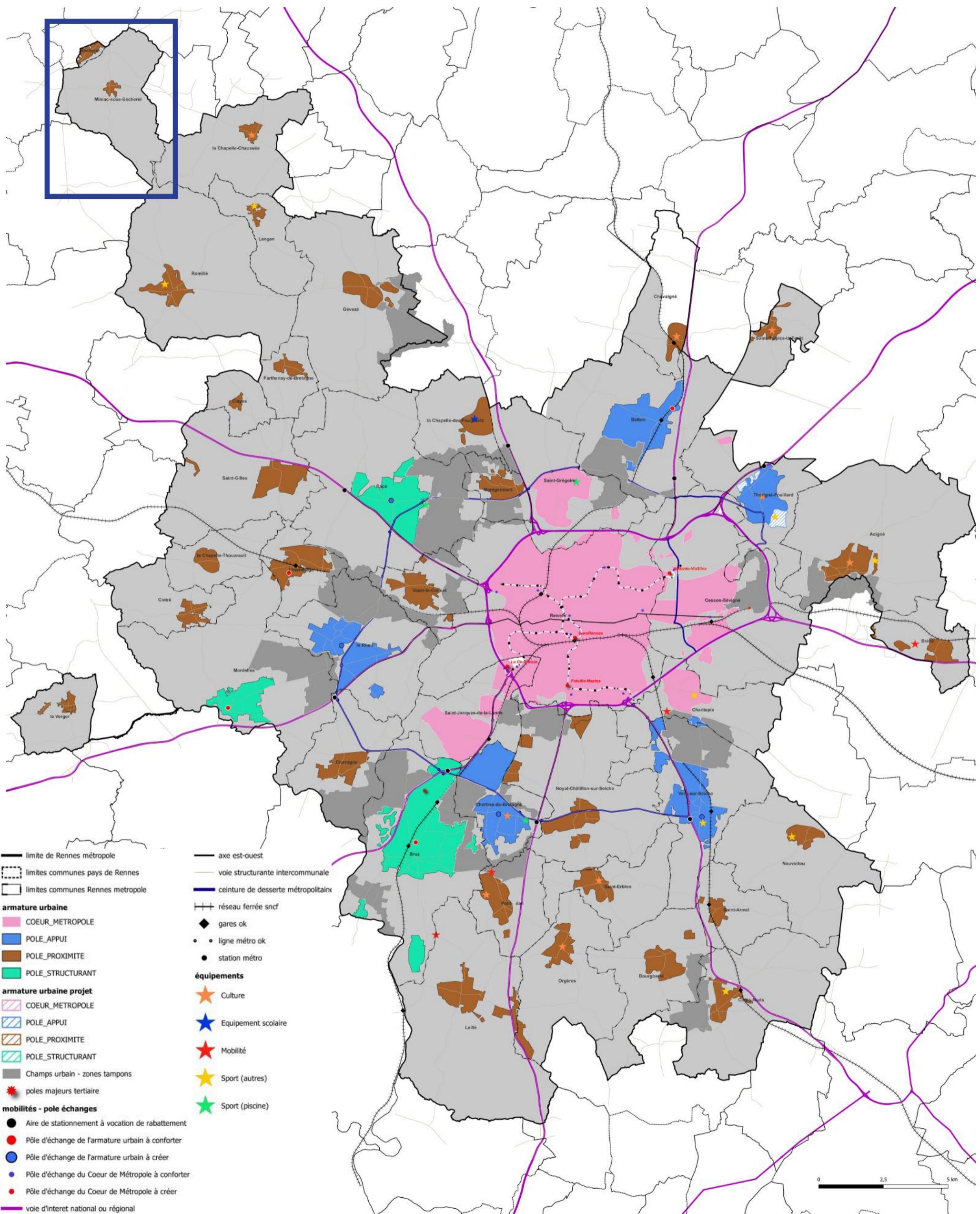


Les enjeux biodiversité présents sur le territoire



La Trame Noire Métropolitaine et ses différents niveaux en lien avec les enjeux biodiversité du territoire

MINIAC-SOUS-BECHEREL - POSITION DANS LA MÉTROPOLE SITUATION ET ENJEUX



MINIAC-SOUS-BECHEREL - POSITION DANS LA MÉTROPOLE SITUATION ET ENJEUX



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Miniac-sous-Bécherel est située à 30 km au nord-ouest de Rennes. Le centre-bourg de la commune s'est implanté sur une ligne de crête, partageant son paysage avec la commune de Bécherel, les communes étant situées de part et d'autre d'un vallon. L'urbanisation de la commune est éparses, caractérisée par de nombreux hameaux dispersés en dehors du bourg.

La commune compte 796 habitants (recensement 2021). Il s'agit d'une commune rurale dont l'offre de commerces, de services et d'équipements est faible, voire absente. 80% du territoire communal est dédié à l'agriculture.

La commune est dotée d'un riche patrimoine paysager et écologique avec des espaces recensés comme MNIE (Milieux Naturels d'Intérêt Ecologique) avec notamment le bois de la Cheslais, le bocage des Ecotaïs ou encore le bocage du Griffier.

QUALITÉ DE VIE

La qualité de vie de Miniac-sous-Bécherel réside dans sa relation au grand paysage, avec au nord, une vue sur le promontoire de Bécherel et au sud, le bourg.

L'offre de services, équipements et commerces est absente sur la commune. Les habitants de la commune se tournent vers les équipements situés sur les communes voisines.

LE CLASSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

Miniac-sous-Bécherel est un pôle de proximité. La commune, rurale, est fortement dépendante du bassin d'emplois de Rennes. L'agriculture et l'artisanat constituent les seuls secteurs d'emploi de la commune.

LES TRANSPORTS

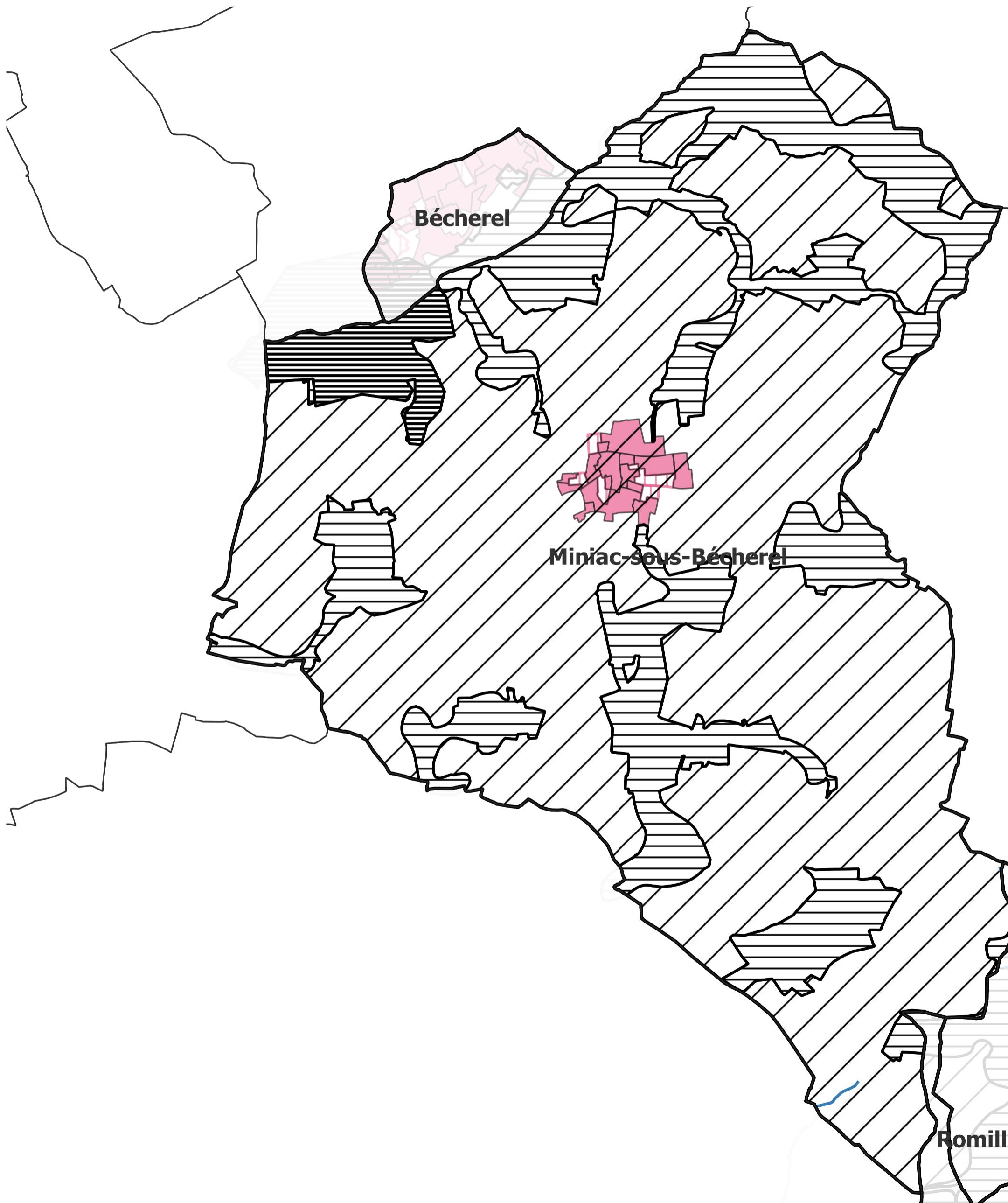
Miniac-sous-Bécherel est à l'écart des plus grands axes de circulations mais est desservie par les routes départementales RD 220 qui traverse la commune d'est en ouest, la RD 68 qui traverse la commune du nord au sud et la RD 27 située au nord de la commune. La commune n'est pas desservie par le réseau ferroviaire mais par le réseau de bus STAR, via la ligne 82.

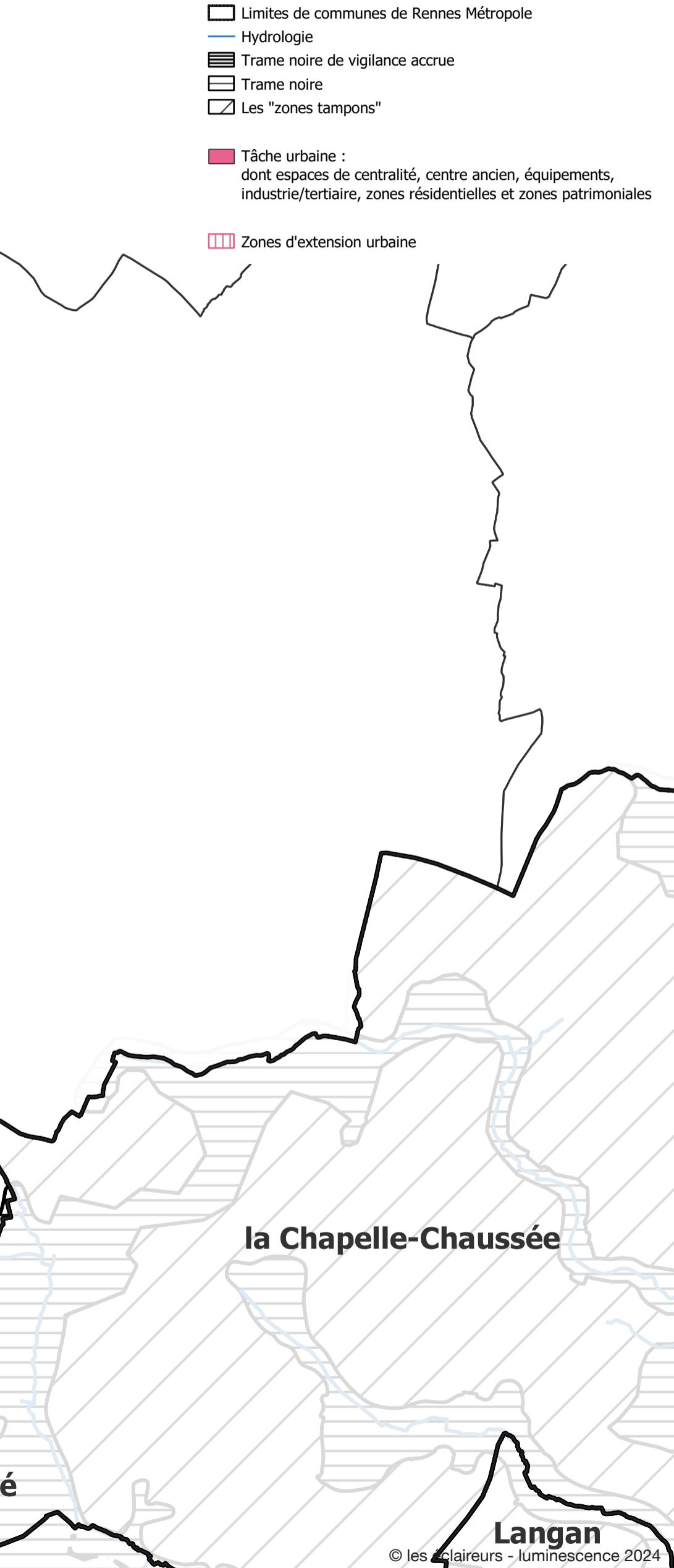
Le caractère très dispersé de l'urbanisation de la commune rend l'usage des mobilités actives peu propice, et au contraire, l'usage de la voiture prépondérant.

PATRIMOINE

La ville de Miniac-sous-Bécherel compte un monument historique : les mégalithes des Roches du Diables. La commune abrite également d'autres monuments d'intérêt tels que l'église Saint-Pierre, la fontaine Saint-Lunaire, et de nombreux manoirs.

1. MINIAC-SOUS-BECHEREL, INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE





LES TYPOLOGIES URBAINES PRÉSENTES SUR MINIAC-SOUS-BECHEREL ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Miniac-sous-Becherel on trouve quelques unes des typologies urbaines soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- une zone de centralité,
- des zones résidentielles d'habitats individuels et collectifs avec des extensions urbaines visant à consolider le maillage du centre-bourg.
- et des zones d'espaces verts et agro-naturelles.

Pour chacune de ses typologies, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en "zone Tampon" ou en zone de trame Noire ou encore en zone de trame Noire dite "de Vigilance Accrue". Pour ces zones des prescriptions spécifiques s'appliquent.

On trouve également des zones prévues en extension urbaine qui permettent d'encadrer le développement de la commune (et pour lesquelles des prescriptions s'appliqueront selon la typologie concernée - résidentielle, tertiaire, etc.- et selon le niveau de trame Noire dans lequel on trouve ces espaces).

L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

À Miniac-sous-Becherel, on trouve différentes zones de trame Noire correspondant à des zones de bocage. Hormis deux points de contact avec la tâche urbaine, ces zones de trame Noire sont indépendantes du centre bourg. Elles jouxtent ponctuellement des zones d'habitat collectifs et individuels, limitant l'extension de la tache urbaine.

Les zones directement concernées par la trame Noire sont des zones de bocage, très peu propice à l'éclairage. Si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient à ces typologies d'espace (mais pas aux autres).

On note au nord de la Commune, à l'interface avec Bécherel, la présence d'une trame Noire de Vigilance Accrue, correspondant au boisement et aux étangs du Château de Caradeuc.

Ainsi, dans ces zones très précises, s'il devait y avoir de l'éclairage, celui-ci devrait revêtir les prescriptions spécifiques des zones de Vigilance Accrue et être soigneusement examiné avec les services éclairage de la Métropole.

1. MINIAC-SOUS-BECHEREL: TEMPÉRATURES DE COULEUR

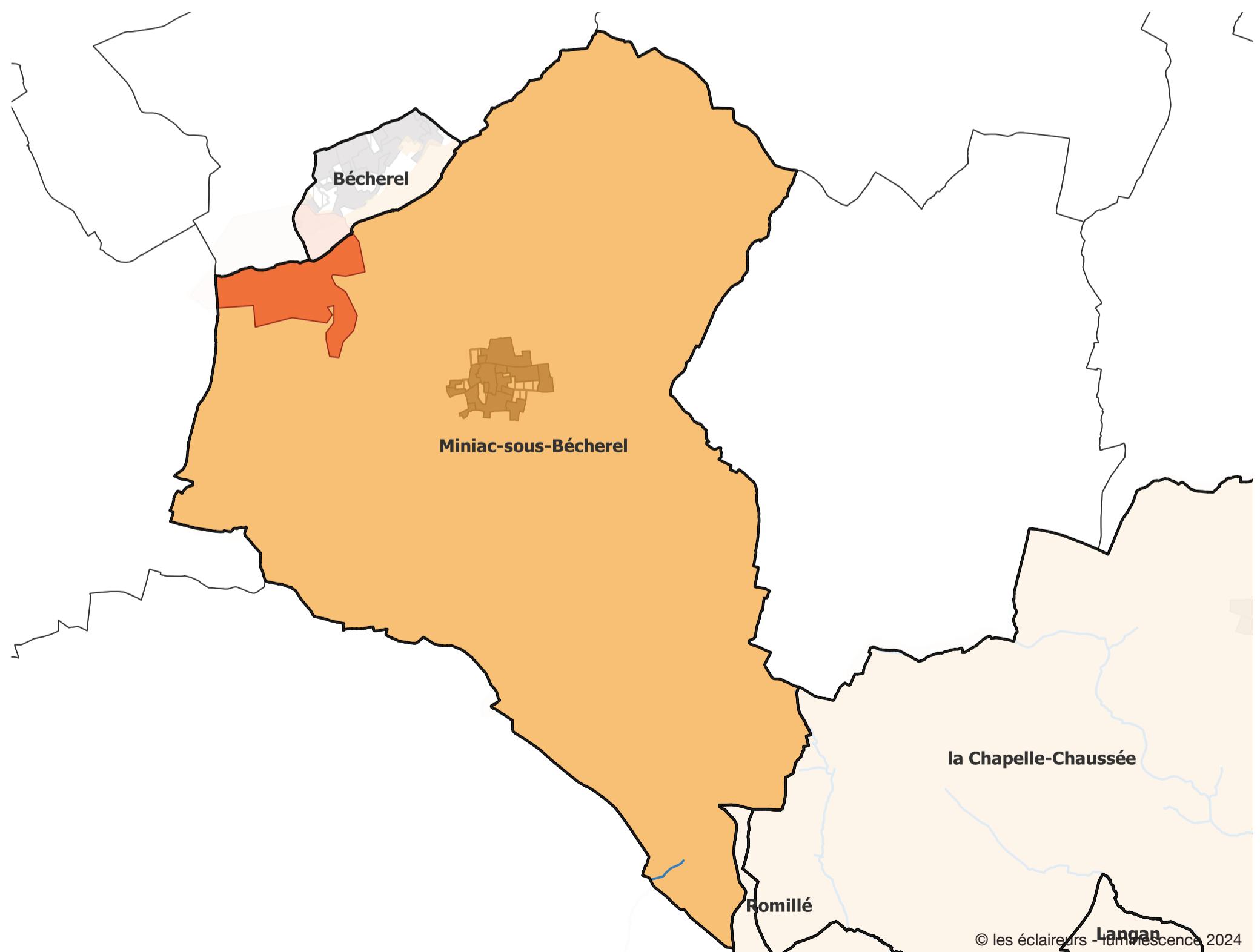
Limites de communes de Rennes Métropole
Hydrologie

Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
si éclairage = 1800 - 2200K exceptionnellement

Trame noire et zones "tampons"
si éclairage = 2200K

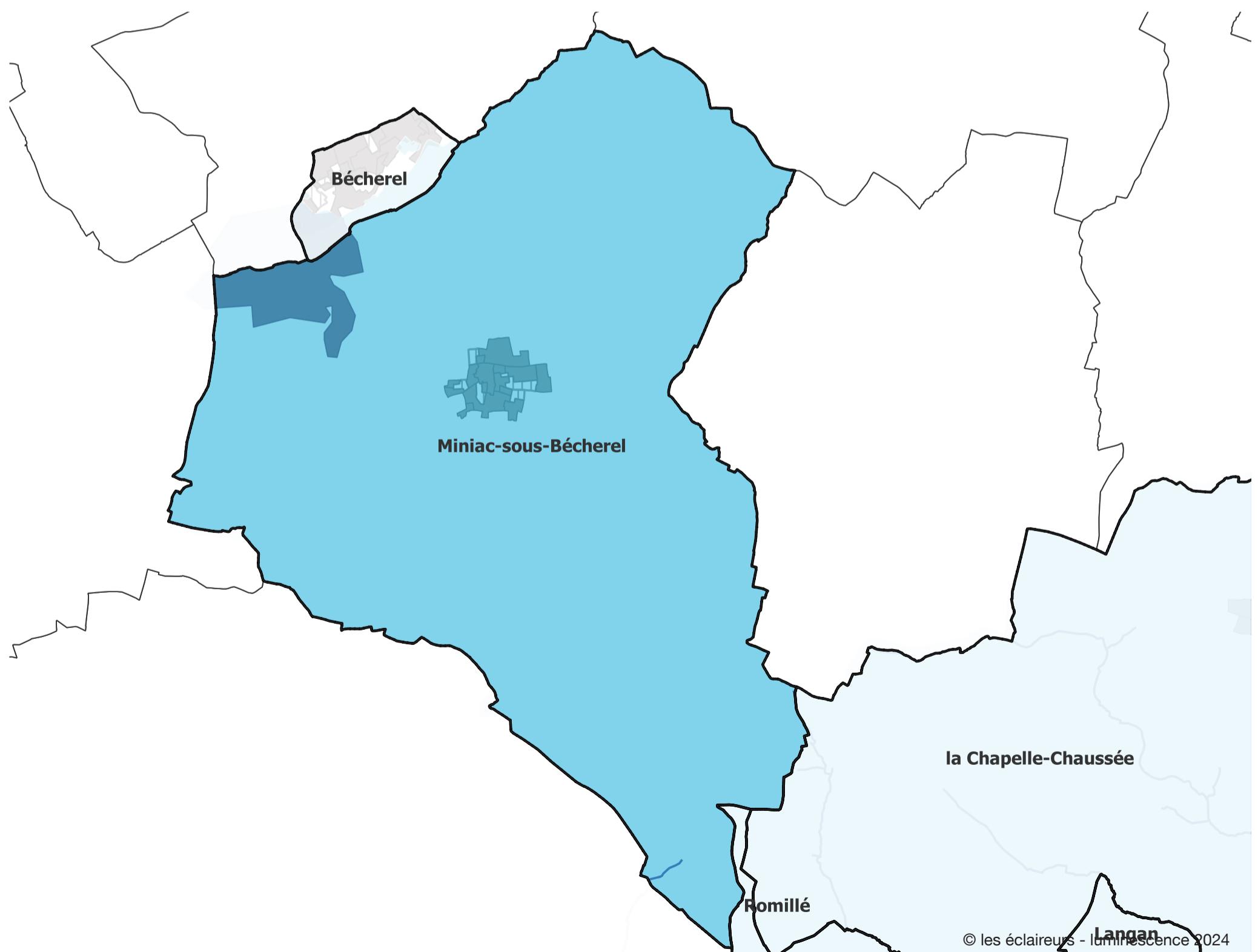
Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire,
zones résidentielles et zones patrimoniales)
éclairage = 2700K

Les zones d'extension urbaine :
éclairage = 2700K

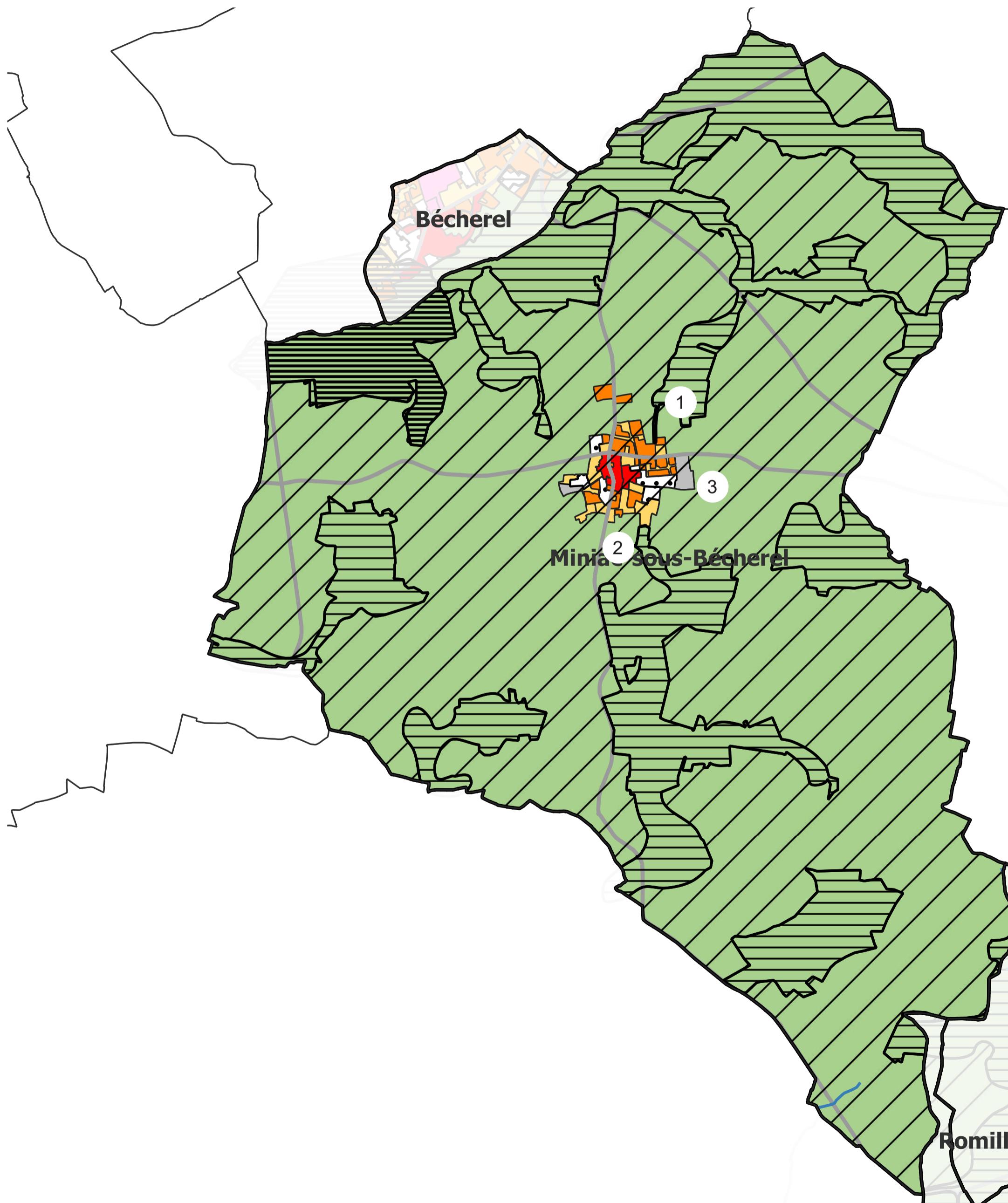


1. MINIAC-SOUS-BECHEREL : NIVEAUX LUMINEUX

- Limites de communes de Rennes Métropole
- Hydrologie
- Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
L : 0,5 cd/m² - Emoy : 5 à 7,5 lux
- Trame noire et zones "tampons" :
si éclairage :
L : 0,5 à 0,75 cd/m² - Emoy : 5 à 10 lux
- Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire,
zones résidentielles et zones patrimoniales)
L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie
- Les zones d'extension urbaine :
L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie



2A. MINIAC-SOUS-BECHEREL, LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE



Superposition de la Trame Noire et des typologies Urbaines sur la commune de Miniac-sous-Becherel



LES ZONES DE CENTRALITÉS

À Miniac-sous-Becherel, la centralité est au cœur de bourg, totalement classé en zone Tampon. Les prescriptions spécifiques relatives à la trame Noire et aux zones Tampon s'appliquent à la totalité de la centralité.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS INDIVIDUELS

Comme évoqué ci-dessus, la zone Tampon couvre l'ensemble de la tâche urbaine et du territoire communal de Miniac-sous-Bécherel. On trouve toutefois quelques extensions urbaines en lotissement. Les préconisations spécifiques s'appliquent de façon égale dans ces deux zones, mais la présence de la trame Noire appelle à une plus grande vigilance, notamment si des développements devaient y être projetés (1). Ainsi, seules les prescriptions spécifiques à la trame Noire et aux zones Tampons s'appliquent pour les zones résidentielles d'habitats individuels de Miniac-sous-Bécherel.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS COLLECTIFS

La plupart des zones d'habitat collectif de Miniac-sous-Becherel se trouvent dans la zone Tampon et parfois dans la trame Noire. Les prescriptions spécifiques à ces zones s'appliquent.

LES ZONES INDUSTRIELLES, COMMERCIALES ET TERTIAIRES

Elles sont sans objet à Miniac-sous-Becherel.

LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

Il n'y en a pas à Miniac-sous-Becherel, mais on note la présence du pôle sportif (3) à l'est du bourg, avec un terrain de foot extérieur éclairé.

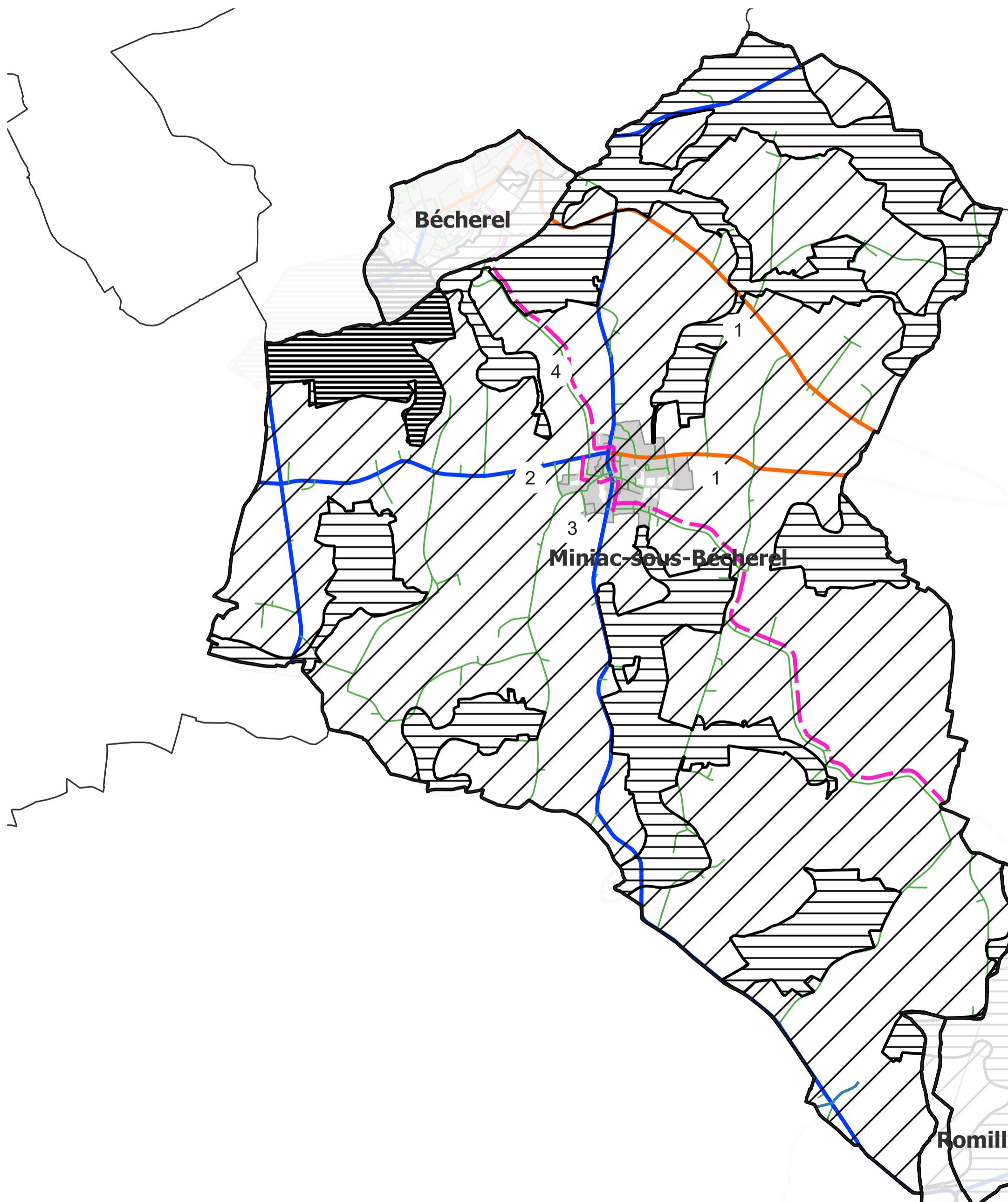
ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Il n'y en a pas à Miniac-sous-Becherel excepté les abords des étangs du Château de Caradeuc. Si pour des questions d'usages, ils devaient être éclairés, les prescriptions des zones de trame Noire de Vigilance Accrue s'appliquent (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

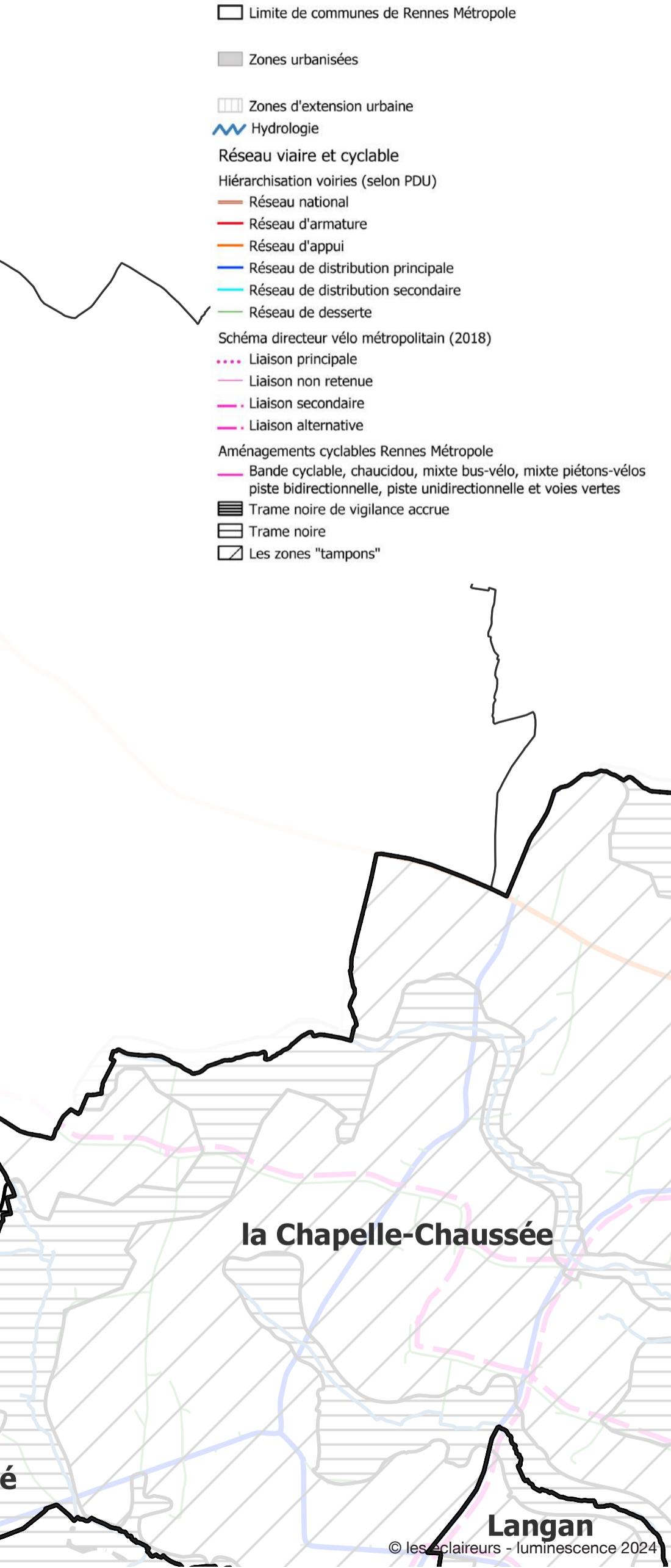
LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

A l'est de la commune, on trouve un complexe sportif classé comme équipement (3) qui est dans la zone Tampon. Cela doit appeler la plus grande vigilance dans le développement des projets futurs et il faudra veiller à appliquer les préconisations de la trame Noire. Il n'y a pas de préconisation courante qui s'applique.

2B. MINIAC-SOUS-BECHEREL, TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies de voirie sur la commune de Miniac-sous-Becherel



LES TYPOLOGIES DE VOIRIES PRÉSENTES À MINIAC-SOUS-BECHEREL ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Miniac-sous-Becherel on ne trouve que quelques typologies de voies allant du réseau principal aux voies de dessertes, en passant par les liaisons cycles. Ces voies sont toutes soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- celles dans la tâche urbaine qui est considéré comme l'agglomération (en gris)
- celles hors agglomération, qu'il s'agisse de voies de dessertes ou de voies de distribution principales.
- celles dans la trame Noire et ses zones tampons qui demanderont toutes une attention particulière et pour lesquelles des prescriptions spécifiques s'appliquent.

LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

Sans objet.

LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

A Miniac-sous-Becherel, une voie du réseau d'appui (1), connecte la tâche urbaine à la commune voisine de Cardroc. Leurs parties éclairées (en agglomération) se trouvent en zone Tampon. Aussi, ce sont les prescriptions relatives aux "zones spécifiques" qui s'appliquent sur cette typologie de voie.

LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL

Les voies de distribution principales (2), maillent la tâche urbaine en connectant la commune aux communes voisines de Bécherel, Irodouër et de Romillé. Leurs parties éclairées (en agglomération) se trouvent en zone Tampon. Aussi, ce sont les prescriptions relatives aux "zones spécifiques" qui s'appliquent sur cette typologie de voie.

LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

Sans objet.

LES VOIES DE DESSERTE

A Miniac-sous-Becherel, toutes les voies de desserte (3) sont en zone Tampon. Ce sont donc les prescriptions spécifiques relatives aux zones Tampons ou zones de Trame Noire qui s'appliquent.

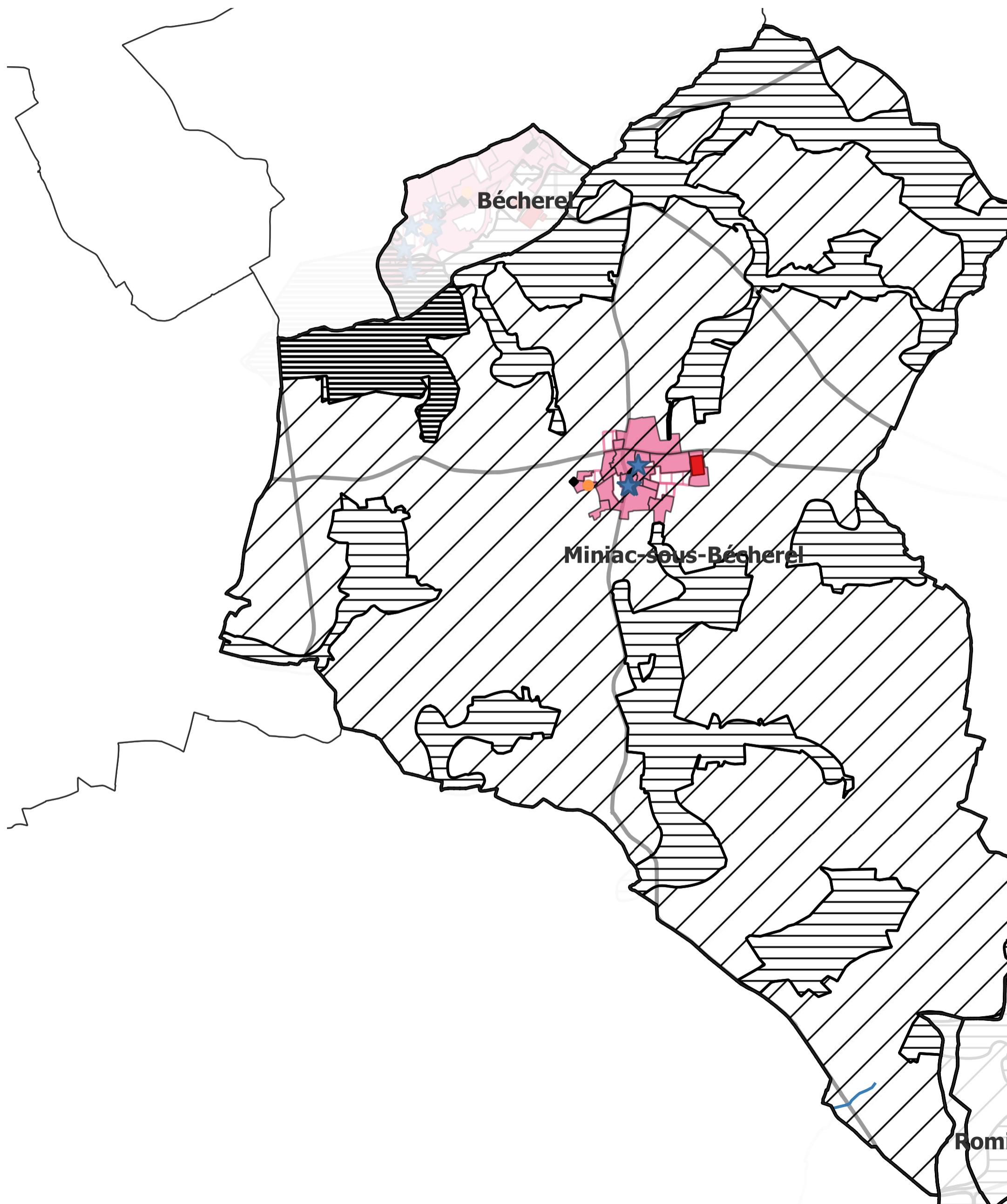
LES VOIES DOUCES

Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

LES VOIES VÉLOS

Le Schéma Directeur Vélo Métropolitain prévoit des itinéraires vélos pour partie existants et à développer. Ils seront éclairés en agglomération. En dehors, seuls des balisages lumineux, voire de l'éclairage public pourra être apporté, au besoin, sur les zones de conflits.

2C. MINIAC-SOUS-BECHEREL : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies d'équipements et de sites sur la commune de Miniac-sous-Becherel



LES TYPOLOGIES DE SITES PRÉSENTES SUR MINIAC-SOUS-BECHEREL ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Miniac-sous-Becherel, on trouve différentes typologies de sites couvertes des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- un certain nombre d'arrêts de bus
- un établissement scolaire élémentaire
- une zone d'équipements sportifs
- une bibliothèque municipale et la mairie

Pour chacune de ces typologies de sites, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en "zone Tampon" ou en zone de trame Noire. Pour toutes ces zones des prescriptions spécifiques s'appliquent.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'équipement sportif de Miniac-sous-Becherel consiste en un terrain de foot, situé à l'est du bourg, au sein de la tâche urbaine, en zone Tampon. Cet équipement comporte des zones de pratiques extérieures qui sont éclairées. Les prescriptions spécifiques aux zones Tampons s'appliquent : cela concerne les abords, les accès, les façades, les espaces de pratique, la signalétique des équipements.

GARE ET PÔLE D'ÉCHANGE

Sans objet.

LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

Sans objet.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Il y a un équipement scolaire dans la commune de Miniac-sous-Becherel, situé en plein cœur du tissu urbain, dans la zone Tampon. Les préconisations spécifiques s'appliquent.

LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

Les arrêts de bus sont positionnés en tissu urbain, dans la zone Tampon. Aucun abri n'est mentionné comme hors du tissus urbain. Les différents cas de figure concernés sont identifiés dans les tableaux de prescriptions courantes comme dans les prescriptions en zone de trame Noire et sa zone Tampon.

Données et sources

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.

Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.

- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.

